

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CD115

présenté par
Mme Santais, rapporteure

ARTICLE 3

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« L'action publique tire les conséquences de cette adaptation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de compléter les dispositions de l'article 3 et de préciser que l'action publique tire les conséquences de l'adaptation des normes et des politiques publiques aux spécificités de la montagne.